

04.11.2019

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

.....
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

.....
REGION DE L'OUEST

.....
DEPARTEMENT DE LA MIFI

.....
COMMUNAUTE URBAINE DE BAFOUSSAM

.....
CABINET DU DELEGUE

.....
SECRETARIAT DES MARCHES PUBLICS

.....
B.P: 995 BAFOUSSAM

.....
TEL: (00237) 33 44 15 62



REPUBLIC OF CAMEROON

.....
PEACE-WORK-FATHERLAND

.....
WEST REGION

.....
MIFI DIVISION

.....
BAFOUSSAM CITY COUNCIL

.....
CABINET OF DELEGATE

.....
SECRETARIAT OF PUBLIC CONTRACTS

.....
site web: www.cubafsam.org

.....
Email: info@cubafsam.org

COMMUNAUTE URBAINE DE BAFOUSSAM

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N° 201 /AMI/CU/BFM/SMP/2019 DU 04 NOV 2019

**POUR LA PRESELECTION D'UN OPERATEUR ECONOMIQUE PROFESSIONNEL DANS
LA GESTION DU RESTAURANT, SNACK-BAR ET DE LA SALLE D'EXPOSITION DU
« PARC DE LOISIR » A CONSTRUIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME C2D URBAIN
CAPITALES REGIONALES / VILLE BAFOUSSAM**

I-CONTEXTE

Dans le but d'améliorer le cadre de vie des populations de la ville de Bafoussam, il s'avère nécessaire d'entreprendre dans le cadre du Programme C2D urbain Capitales régionales, les travaux de construction d'un « **Parc de loisirs** », d'une contenance superficielle totale d'environ **8 875 m²**

L'espace extérieur aménagé pour loisir et détente des populations de la ville de Bafoussam est d'environ : **7 445 m²**.

II – OBJET DE LA SOLLICITATION

Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Bafoussam, lance un **avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt** pour la **présélection d'un opérateur économique professionnel dans la gestion du restaurant, Snack-Bar et de la salle d'exposition**, qu'un vaste espace ultra moderne dénommé « **PARC DE LOISIRS** », qui est un espace de détente et de loisirs au profit des populations, sera construit et aménagé sur l'espace abritant le monument du cinquantenaire sis au quartier TAMDJIA (face Communauté Urbaine de Bafoussam) sur « **FONDS C2D Urbain Capitales Régionales** ». Ledit opérateur économique aura pour mission, l'exploitation et la gestion des espaces comprenant :

- Un restaurant de : 210 m²
- Une salle d'exposition de : 205 m²
- Un Snack-Bar de : 100 m²
- Un local pour concierge de : 30 m²
- Une Cuisine de : 33 m²
- Un bureau de : 16 m²
- Des blocs toilettes hommes/femmes : 20 m²
- Des réserves de : 10 m²

➤ 02 Locaux techniques de : 16 m²

Le dossier ouvert à la compétition est constitué d'un (01) lot unique :

Un seul gestionnaire sera présélectionné et deux éventuellement sur une liste d'attente en cas de désistement du principal attributaire.

III – PARTICIPATION

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt est adressé aux personnes physiques ou morales de droit camerounais exerçant au Cameroun.

IV- FINANCEMENT :

Les travaux d'aménagement du « Parc de loisirs » de la ville de Bafoussam sont financés par la subvention C2D, objet de la convention d'affectation CCM1274-01-M du 24 novembre 2014 au profit de la Communauté Urbaine de Bafoussam dans le cadre du Programme Urbain « Capitales Régionales ».

Le coût prévisionnel des travaux est de : **Cinq cent quatre-vingt-neuf millions quatre-vingt-quinze mille (589 095 000) FCFA TTC**, réparti comme suit :

| HTVA (FCFA) | TVA (FCFA) | TTC (FCFA) |
|--------------------|-------------------|--------------------|
| 494 000 000 | 95 095 000 | 589 095 000 |

L'exploitation et la gestion du restaurant, Snack-Bar et de la salle d'exposition du « Parc de loisirs » de la ville de Bafoussam sera précédée par l'élaboration d'un contrat, précisant le taux de location, pour une période d'essai d'un an avec transparence du compte de gestion du concessionnaire, sur la base d'un contrat provisoire, puis du contrat définitif, limité à 3 ans renouvelable sur demande, avec des clauses revues en fonction d'une analyse économique par la Communauté urbaine de Bafoussam.

Le taux de loyer pour la période d'essais d'un (01) an est de : 1 440 000 FCFA payé d'avance dans les caisses du Receveur Municipal de la Communauté Urbaine de Bafoussam.

Le postulant retenu pour la gestion et l'exploitation des espaces sus indiqués devra avant la signature du contrat et toutes réceptions des clés par le Comptable Matière de la CUB, payer dans la caisse du Receveur Municipal de la Communauté Urbaine de Bafoussam, une somme de: 720 000 (sept cent vingt mille) FCFA pour le contrat provisoire (période d'essais) et 2 000 000 (deux million) FCFA pour le contrat définitif à titre de caution en vue de garantir l'administration de la Communauté Urbaine de tous dégâts pouvant survenir sur les espaces loués pendant la durée du contrat.

V – DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats à cet Appel à Manifestation d'Intérêt devront fournir les pièces ci-après présentées en 02 (deux) volumes :

V.1- Volume 1 : Pièces administratives

Le volume 1 comprendra les documents administratifs suivants, originaux ou certifiés conformes, datant de moins de trois (03) mois et valables pour l'exercice en cours :

1. Une demande d'attribution timbrée (deux timbres communaux) de la gestion du restaurant, Snack-Bar et de la salle d'exposition du « Parc de loisirs » de la ville de Bafoussam ;
2. Une attestation de non faillite délivrée par le Greffier en Chef du siège de l'entreprise le cas échéant ;
3. Une attestation de visite des lieux signée du postulant sur l'honneur ;
4. Une attestation de non occupation d'un espace marchand de la Communauté Urbaine de Bafoussam délivrée par l'administration de la CUB ;
5. Une déclaration précisant la ou les filières d'activités commerciales des cinq dernières années adressée à Monsieur le Délégué du Gouvernement auprès de la CUB ;

6. Les fiches de suivi de l'impôt libératoire ou de patente de 2015 à 2019 dûment établit au nom du postulant par les services compétents et attestant la qualité du commerçant ou de prestataires de service ;
 7. Un registre de commerce délivré par le greffe du Tribunal de Première Instance du domicile de l'Entreprise soumissionnaire ;
 8. Une attestations de capacité financière d'un montant d'au moins 3 000 000 (trois million) FCFA délivrée par une banque de premier ordre ;
 9. Les référence du postulant dans l'exploitation et la gestion des, restaurant, SNACK-BAR, et salle recevant du public ;
 10. L'attestation et le plan de localisation des bureaux du siège ou de domicile et des sites annexes éventuels ;
 11. Une copie certifiée conforme de la patente ou impôt libératoire en cours de validité certifiée par le service émetteur le cas échéant ;
 12. La carte de contribuable en cours de validité certifiée par le service émetteur le cas échéant ;
 13. Le certificat d'imposition en cours de validité certifiée par le service émetteur le cas échéant ;
 14. Un engagement sur l'honneur et conformément à la loi en vigueur à ne pas pratiquer de sous location en cas d'attribution de la gestion et l'exploitation du restaurant, Snack-Bar et de la salle d'exposition du « Parc de loisirs » de la ville de Bafoussam ;
- Il est précisé que l'absence ou la non validité de l'une des pièces ci-dessus entraînera la non recevabilité de la candidature après un préalable de 48h.

V.2 – **Volume 2** : Dossier technique

Le dossier technique devra comprendre :

- Un curriculum vitae du gestionnaire de l'entreprise ou de la personne postulante ;
- Une description de la société ou personne postulante assorti d'un aperçu de son expérience dans le cadre de **la gestion et exploitation du restaurant, Snack-Bar et d'une salle d'exposition**. Cette description doit notamment indiquer les caractéristiques et qualification du personnel à employer, les montants des futurs prétendus contrats (provisoire et définitif). (Joindre les pièces justificatives : copies claires et lisibles de contrats et attestations de bonne exécution des contrats) ;
- Un descriptif de la méthodologie et du plan de gestion proposés pour la rentabilité des espaces loués;
- La composition de l'équipe de gestion, par poste, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres accompagnés des curriculums vitae récemment signés par lesdits personnels. Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, l'expérience du personnel dans le domaine objet du présent avis au cours des trois (03) dernières années, ainsi que les contacts téléphoniques des responsables pouvant attester de la véracité desdites informations ;
- **N.B:** Tous les CV devront être accompagnés d'une copie certifiée conforme des diplômes de qualification le plus élevé de chaque personnel proposé.

VI – CRITERES D'EVALUATION

Le dossier sera évalué suivant les critères ci-après :

a) Critères éliminatoires

- Dossier administratif incomplet ou absence des pièces administratives aux prescriptions du présent l'Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt
- Pièces falsifiées ou fausse déclaration
- Pièce scannée,
- Certification des pièces préalablement certifiées,

b) Critères essentiels

Les critères essentiels d'évaluation des propositions seront les suivants

- Présentation générale ;

- Respect de l'ordre prescrit des pièces administratives ;
- Description de la société ou personne postulante assortie d'un aperçu de son expérience dans le cadre de la gestion et exploitation du restaurant, Snack-Bar et d'une salle d'exposition
- Organigramme de l'entreprise le cas échéant ;
- Pertinence des qualification et compétence du personnel à employer ;
- Expérience requis du personnel dans le domaine objet du présent avis au cours des trois (03) dernières années ;
- Pertinence de la description de la méthodologie et du plan de gestion proposés pour la rentabilité des espaces loués ;
- Taux du menu social permettant au plus grand nombre de manger à sa faim dans le restaurant
- Respect des engagements pour les montants des futurs contrats (provisoire et définitif).
- Références professionnelles du gestionnaire dans le domaine le domaine objet du présent avis,

Le premier candidat sera retenu comme principale et la liste d'attente prendra au maximum 02 autres candidats.

VII – DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature, rédigés en langue française ou anglaise et tirés en sept (07) exemplaires dont un original et six copies marqués comme tels devront être déposés au Secrétariat de la Cellule Locale de Suivi du programme C2D sis au rez – de – jardin de l'immeuble Hôtel de ville de Bafoussam Tél : 699 874 113 / 699 599 147 au plus tard le 27 NOV. 2019 à 10 H00 et devra porter uniquement la mention :

**« APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
N° 201 /AMI/CU/BFM/SMP/2019 DU 04 NOV. 2019
POUR LA PRESELECTION D'UN OPERATEURS ECONOMIQUES PROFESSIONNEL DANS LA
GESTION ET L'EXPLOITATION DU RESTAURANT, SNACK-BAR ET DE LA SALLE
D'EXPOSITION DU « PARC DE LOISIRS » A CONSTRUITE DANS LE CADRE DU
PROGRAMME C2D URBAIN CAPITALES REGIONALES / VILLE BAFOUSSAM »**

VIII- DEPOUILLEMENT DES DOSSIERS

Les dossiers des candidats seront dépouillés au plus tard le 27 NOV. 2019 à 11 H00 par une commission désignée par Arrêté N° 190 /AMI/CUB/SG du 04 NOV 2019 de Monsieur le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Bafoussam.

A l'issue de ce dépouillement, il sera dressé par ladite commission et à toutes fins utiles et à l'attention de Monsieur le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Bafoussam, un procès-verbal de proposition du gestionnaire présélectionné.

IX – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat de la Cellule Locale de Suivi du programme C2D Capitale Régionale de la Ville de Bafoussam sis au rez- de- jardin de l'Hôtel de ville, Tel : 699 874 113 / 699 599 147.

AMPLIATIONS :

- MINMAP/OUEST
- ARMP/OUEST
- CCS/C2D/CR/ATCR
- AFD/YDE/ATCR
- MINHDU/YDE/ATCR
- STADE -C2D/ATCR
- Affichage

Fait à Bafoussam, le 04 NOV. 2019
Le Délégué du Gouvernement auprès de la
Communauté Urbaine de Bafoussam



Nzété Emmanuel

ANNEXES

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive-like mark with a long horizontal stroke extending to the right.

ANNEXE 1 : Grille d'Evaluation technique

Elle sera faite sur la base des critères prédéfinis. Ces critères ont été regroupés par rubrique ainsi

qu'il suit :

| N° | DESIGNATION | NOTATION |
|----|--|----------|
| 1 | Reliure | 01 Pts |
| 2 | Clarté du document | 01 Pts |
| 3 | Respect de l'ordre prescrit | 02 Pts |
| 4 | Organigramme de l'Entreprise | 02 Pts |
| 5 | Description de la société ou personne postulante assortie d'un aperçu de son expérience dans le cadre de la gestion et exploitation du restaurant, Snack-Bar et d'une salle d'exposition | 05 Pts |
| 6 | Pertinence des qualification et compétence du personnel à employer : | 10 Pts |
| 7 | Expérience requis du personnel dans le domaine objet du présent avis au cours des trois (03) dernières années ; | 10 Pts |
| 8 | Pertinence de la description de la méthodologie et du plan de gestion proposés pour la rentabilité des espaces loués : | 15 Pts |
| 9 | Respect des engagements pour les montants des futurs contrats (provisoire et définitif). | 05 Pts |
| 10 | Références professionnelles du gestionnaire dans le domaine le domaine objet du présent AMI | 10 Pts |
| 11 | Nombre de contrat pour une gestion similaires (contrats = 01) (Première et dernière page du contrat) | 4 Pts |
| 12 | Nombre de contrat pour une gestion similaires (contrats > 01) (Première et dernière page du contrat) | 5 Pts |
| 13 | Taux du menu social permettant au plus grand nombre de manger à sa faim dans le restaurant,(Moins disant) | 10 Pts |
| 14 | Curriculum vitae du personnel d'encadrement | 10 Pts |
| 15 | Une attestions de capacité financière d'un montant d'au moins 3 000 000 (trois million) FCFA | 05 Pts |
| 16 | Une attestions de capacité financière d'un montant > ou = à 5 000 000 (cinq million) FCFA | 05 Pts |

**ANNEXE 2 : Liste des établissements bancaires et organismes
Financiers autorisés
À émettre des cautions
Dans le cadre des marchés publics**

République du Cameroun
Paix-travail-patrie
Ministère des Finances
Secrétariat Général
Direction Générale du Trésor
de la Coopération Financière et Monétaire
Direction de la Coopération Financière et
Monétaire
Sous-Direction de la Monnaie et des
Établissements de Crédit



Republic of Cameroon
Peace-work-fatherland
Ministry of Finance
Secretariat General
Directorate General of the Treasury
Monetary and Financial Cooperation
Department of Monetary and Financial Cooperation
Sub-Directorate for Monetary Affairs and Credit Institution

**LISTE DES BANQUES ET DES COMPAGNIES D'ASSURANCES AGREES ET HABILITEES A
EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS EN 2018**

I) BANQUES

1. Afriland First Bank (FIRST BANK), B.P. 11 834, Yaoundé ;
2. Banque Atlantique Cameroun (BACM), B.P. 2 933, Douala ;
3. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P. 12 962, Yaoundé ;
4. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK), B.P. 600, Douala ;
5. Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC), B.P. 1 825, Douala ;
6. Bank Of Africa Cameroun (BOA Cameroun), B.P. 4 593, Douala ;
7. Citibank Cameroun (CITIGROUP), B.P. 4 571, Douala ;
8. Commercial Bank-Cameroun (CBC), B.P. 4 004, Douala ;
9. Ecobank Cameroun (ECOBANK), B.P. 582, Douala ;
10. National Financial Credit-Bank (NFC-Bank), B.P. 6 578, Yaoundé ;
11. Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun), B.P. 300, Douala ;
12. Société Générale Cameroun (SGC), B.P. 4 042, Douala ;
13. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC), B.P. 1 784, Douala ;
14. Union Bank of Cameroon (UBC), B.P. 15 569, Douala ;
15. United Bank for Africa (UBA), B.P. 2 088, Douala ;

II) COMPAGNIES D'ASSURANCES

16. Activa Assurances, B.P. 12 970, Douala ;
17. Aréa Assurances S.A., B.P. 1 531, Douala ;
18. Atlantique Assurances S.A., B.P. 2933, Douala ;
19. Beneficial General Insurance S.A., B.P. 2328, Douala ;
20. Chanas Assurances S.A., B.P. 109, Douala ;
21. CPA S.A., B.P. 54, Douala ;
22. Nsia Assurances S.A., B.P. 2 759, Douala ;
23. Pro Assur S.A., B.P. 5963, Douala ;
24. SAAR S.A., B.P. 1 011, Douala ;
25. Saham Assurances S.A., B.P. 11 315, Douala ;
26. Zenithe Insurance S.A., B.P. 1 540, Douala ;

Fait à Yaoundé, le 26 FEV 2018


LE MINISTRE DES FINANCES
 LE MINISTRE
 THE MINISTER
 LE MINISTRE
 LE MINISTRE
ALAMINE OUSMANE MEY

ANNEXE 3 :

MODALITES DE GESTION PREVUES PAR LA COMMUNAUTE URBAINE DE BAFOUSSAM POUR LE « PARC DE LOISIRS » A CONSTRUIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME C2D – URBAIN « CAPITALES REGIONALES »

1- PREAMBULE :

Les études préalables pour la construction des équipements marchands de la ville de Bafoussam ont fait l'objet d'une étude Socio-économique qui permet de présenter les revenus attendus avec les futurs équipements à construire ou à réhabiliter et si possible une comparaison avec la situation actuelle. Cette étude prend principalement en compte la location et les charges liées à l'entretien.

La construction d'un « Parc de loisirs » fait l'objet d'une études Avenant projet Détaillé (APD/DCE) par le Groupement NKAH Engineering Sarl / ARTER, constitue une source de revenu additionnel au profit de la Communauté Urbaine de Bafoussam, car cet équipement comporte au-delà des espaces de détente et de loisir, non seulement **une salle d'exposition** mais un **restaurant**.

L'entrée à ce Parc de loisirs sera bien sûr payante 100 FCFA ou 200 FCFA comme droit d'entrée par personne désirant aller passer un peu de leur temps (Perception faite par les agents de la CUB mis en place par le Receveur Municipal), est donc ouverte à toutes les couches sociologiques de la ville, de la Région de l'Ouest et d'ailleurs.

Le parc de loisirs, en plus de l'embellissement de la ville au regard de sa position stratégique, car situé en plein centre-ville en face de la Communauté urbaine et contigu à la résidence de Monsieur le Gouverneur de la Région de l'Ouest, offrira à la fin des travaux à ses visiteurs (populations, fonctionnaires et usagers des services administratifs de la ville, touristes, etc...) un espace de jeux, de loisirs, de détente et de dégustation.

L'espace ouvert donnant sur les mobiliers urbain (bancs publics et équipement de jeux pour enfants et adultes, jardin et allées, etc.); pourra aussi être utilisé pour les cérémonies de mariage, expositions diverses, réunions, anniversaires et autres....

1-1 LE RESTAURANT

La construction d'un restaurant dans le parc de loisir est une réponse à une demande sociale de tous les usagers des services publics du centre administratif et commercial de la ville de Bafoussam. A ce jour, ceux-ci s'alimentent dans les gargotes de fortune et dans des conditions hygiéniques peu orthodoxes pour les plus démunis, et des endroits assez luxueux accessibles qu'aux plus nantis. Les agents et usagers des services administratifs tels que les Finances, la Préfecture, le Palais de Justice, les services du Gouverneur, la Sous-Préfecture, les postes et télécommunications, Travaux Publics, la BEAC, la Communauté Urbaine, l'Education de Base etc... pourraient composer la clientèle et les usagers de ce restaurant. Ce dernier est donc un plus à offrir à l'aménagement vert.

1-2 LA SALLE D'EXPOSITION

Cette salle d'exposition est une réponse à une demande sociale de plusieurs usagers de la Communauté Urbaine de Bafoussam, mais aussi et surtout des touristes qui pourraient composer la clientèle et les usagers de cette salle d'exposition. Très souvent ceux-ci vont du côté de Foumban pour se procurer des multiples objets d'art. Cet espace est donc un plus à offrir à pour le fonctionnement de ce parc de loisir.

Avec l'appui des Délégations Régionale et Départementale des Arts et de la Culture de l'Ouest, cette salle serait idoine pour accueillir les touristes et faire les expositions d'œuvres d'artistes de l'Ouest et d'ailleurs. Mais aussi, un lieu de formation des acteurs culturels (club de danse de salon, lieu de divertissement et d'apprentissage aux orchestres musicales, foires artistiques, etc.)

L'ensemble de ces espaces (restaurant, salle d'exposition, aires de jeux pour enfants et adultes) serviront à agrémenter le séjour des visiteurs du Parc de Loisirs, étant entendu que ce parc est situé au cœur de la ville. Les espaces verts aménagés viendront redonner à la ville son éclat d'antan et rehausser son attractivité.

2- MODALITES DE GESTION PREVUES POUR LE « PARC DE LOISIRS »

Préambule :

Nous entendons ici par « **Modalités de gestion** » le mode d'attribution de l'espace construit et aménagé, le système préconisé par la Communauté Urbaine pour le recouvrement des recettes et le type d'entretien préconisé pour assurer la pérennité desdits équipements.

2-1 ATTRIBUTION: L'attribution de cet espace se fera par un avis d'appel à manifestation d'intérêt ;

Pour faire acte de candidature toute personne intéressée doit déposer à la Communauté Urbaine un dossier comprenant :

15. Une demande timbrée (deux timbre communaux) ;
16. Un curriculum vite du Directeur General de l'entreprise postulante ;
17. Une attestation de capacité financière ;
18. Une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée de 1ere ordre ;
19. Une attestation de non faillite délivrée par le Greffier en Chef du siège de l'entreprise;
20. Une attestation de visite des lieux signée du postulant et contresignée le chef service des études, de l'architecture, de la planification et du permis de construire;
21. Un registre du commerce;

2-2 COUT DE LOCATION DU PARC DE LOISIRS :

L'exploitation du parc de loisirs de la ville de Bafoussam sera précédée par l'élaboration d'un contrat, précisant le taux de location, pour une période d'essai d'un an avec transparence du compte de gestion du concessionnaire, sur la base d'un contrat provisoire, puis du contrat définitif, limité à 3 ans renouvelable sur demande, avec des clauses revues en fonction d'une analyse économique.

Le taux de loyer pour la période d'essais est de 1 440 000 FCFA payé d'avance dans les caisses du Receveur Municipal de la Communauté Urbaine de Bafoussam.

3- MODE DE RECouvreMENT DES RECETTES, PRINCIPES DE GESTION ACTUELLE ET FUTURS DES MARCHES DE LA VILLE DE BAFOUSSAM:

Le recouvrement de toutes les recettes de la Communauté Urbaine de Bafoussam est effectué chaque mois par le Receveur Municipal de Communauté Urbaine de Bafoussam.

Plusieurs agents du recouvrement qui sont personnels de la CUB sont recrutés et déjà opérationnels car la gestion actuelle est mise sous le respect du régime financier des Collectivités Territoriales Décentralisées qui permet non seulement à la CUB de Collecter les loyers ;

Afin d'optimiser les recouvrements, le recrutement d'autres agents de recouvrement ainsi qu'un système de recouvrement électronique via Orange Money / MTN Mobil Money est à envisager.

Le mode de recouvrement des recettes de la CUB des espaces réhabilités ou construits dans le cadre du Programme C2D Urbain Capitale Régionale ville de Bafoussam sera le suivant :

1. La Direction des Affaires Economique et Financière (Service de l'Assiette de la CUB), sur la base de son fichier des contribuables (commerçants redevables de la location des boutiques), **émet des ordres de recettes des locaux loués**,
2. Ce « Service d'assiette » de la CUB remet aussi un titre de recette aux redevables tout en transmettant une copie au Receveur Municipal,
3. Le Receveur Municipal est chargé dès ce moment, d'encaisser les paiements et de mettre en œuvre toutes les dispositions contractuelles et réglementaires du point de la vue de la loi pour le recouvrement les sommes dues.
4. Faute de paiement d'un titre de loyer et après mise en demeure de 15 jours demeurés infructueux, le Receveur Municipal procède à la pose des scellées qui ne peuvent être levés qu'après paiement d'une amande de 5000FCFA/jour, en sus du droit réglementaire.
5. Une fiche ressortant l'état des impayés est établit au quotidien entre le « Service de l'Assiette » et les services du Receveur Municipal devant constituer à terme le fichier du reste à payer à inscrire au budget de l'année N+1.

Cette approche de recouvrement permet de définir le potentiel financier des marchés et de capter l'essentiel des recettes attendues par la Communauté Urbaine de Bafoussam. Il faut noter qu'au préalable un contrat en bonne et dû forme sera signé par l'attributaire et la Communauté Urbaine. Ce contrat mentionnera les conditions d'exploitation et comportera les clauses suivantes (non exhaustives) :

- La désignation de l'équipement et sa superficie ;
- La durée du Contact ;
- Le droit des parties ;
- Les obligations de chaque partie ;
- Le montant du loyer mensuel ;
- Les moyens de paiement du loyer et son recouvrement ;
- Le paiement des charges de fonctionnement du marché
- Les conditions de résiliation du contrat ;
- Les pénalités pour non paiement du loyer ;
- Les modalités de règlement des litiges ;
- Les conditions de paiement des arriérés ;
- La date de prise d'effet ;
- Le montant de la caution remboursable à terme à verser d'avance dans les caisses du Receveur Municipal de la Communauté Urbaine de Bafoussam de :
 - 720 000 FCFA pour le contrat provisoire (période d'essais)
 - 2 000 000 FCFA pour le contrat définitif ;
- Etc...
 - Ce mode de recouvrement et de gestion permet à la Direction des Affaires Economique et Financière de maîtriser toutes les émissions et le suivi des recettes,
 - Il permet aussi au Receveur Municipal de faire un recouvrement effectif et les poursuites en sanctions éventuelles.

Ce mode de gestion met donc un terme au système de recouvrement approximatif des loyers ainsi qu'aux éventuelles distractions des recettes attendues par la Communauté urbaine.

4- DEFINITION DU MODE D'ENTRETIEN DU PARC DE LOISIRS

La maintenance et l'entretien du jardin du « Parc de loisirs » incomberont à la Communauté Urbaine. Il s'agit de l'éclairage public, la sécurité des lieux et l'eau pour l'entretien des espaces verts seront également à sa charge. Des jardiniers employés par la Communauté Urbaine **Service de maintenance des équipements et d'Intérêt Communautaire** s'occuperont de l'arrosage, le tondage, l'entretien et le nettoyage des espaces verts.

Des bacs à ordures et des poubelles seront disposés dans le parc pour la salubrité. Les ordures et déchets récoltés seront évacués à la décharge publique de BANEFO via le partenaire HYSACAM qui s'occupe de la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères, le balayage et le nettoyage des rues, places publiques (y compris le Parc de Loisir) et marchés de la ville de Bafoussam.

Pour ce qui est de la maintenance du mobilier urbain constitué des bancs publics et des équipements de jeu pour enfants et adultes (manège, tourniquet, balançoires,), elle sera également assurée par la Communauté Urbaine via son « **Service de maintenance des équipements et d'intérêt communautaire** ». Pour ce faire, des inspections périodiques de ces équipements seront faites afin de déceler les éventuelles détériorations et pannes afin d'y apporter la réparation qui y sied. Si les dommages sur ces équipements sont très importants, il sera procédé à leur remplacement. Dans cet ensemble cohérent d'aménagement, la nécessité d'inclure la gestion du restaurant s'imposait à l'évidence.

4-1 LE RESTAURANT

Le restaurant, qui sera construit dans ce « Parc de loisirs », va être mis sous gestion privée par un particulier sélectionné à travers une procédure d'Appel à Manifestation d'Intérêt avec des critères bien définies dont l'attribution se fera au prestataire ayant l'offre respectant les spécifications requises (notamment les heures d'ouverture et de fermeture, un menu social permettant au plus grand nombre de manger à sa faim, l'hygiène et la propreté.....) mais aussi sur la proposition financière.

Ce restaurant est une réponse à une demande sociale de tous les usagers des services publics du centre administratif et commercial de la ville de Bafoussam. Ce dernier est donc un plus à offrir à l'aménagement de l'espace vert.

La gestion de ce restaurant se fera par le biais d'un concessionnaire qui sera sélectionné par Appel d'Offres et l'attributaire devra payer le loyer mensuel, trimestriel ou semestriel d'avance. Il sera lié à la Communauté Urbaine par un contrat signé des deux parties qui fixe la quote-part de la Communauté urbaine.

Il sera prescrit dans le contrat une période d'essai d'un an pour voir comment seront équilibrées les charges de consommables (électricité, eau, petites réparations, etc.) et les recettes, afin de réajuster les prix de location.

- Pour l'aspect financier, les services de la Recette municipale associés à ceux de l'Assiette (DAEF/CUB), auront la charge du recouvrement des recettes générées selon des procédures qui seront mises en place pour ce qui est des entrées du parc de loisirs, de l'utilisation de la salle des fêtes et du restaurant.

La Cellule Locale de Suivi aura pour tâche d'assurer le rôle de l'Inspection des Services de la Communauté Urbaine sur le fonctionnement technique, administratif et financier de l'ensemble des trois parties de l'équipement : jardin, restaurant et salle des fêtes au cours de la période de



garantie de manière à rendre compte au Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine Bafoussam de tout dysfonctionnement constaté et de se charger de faire intervenir l'entreprise sur tout dommage qui concerne sa garantie.

La maintenance légère, la propreté, l'hygiène du restaurant incombera au concessionnaire.

Afin de garantir le bon déroulement de la procédure de sélection de ce gestionnaire privé qui se veut ouverte et transparente, la Cellule Locale de Suivi, la Cellule Centrale ainsi que l'AMO seront associés à toutes les phases de l'élaboration de l'appel à candidature, en passant par l'analyse des offres et l'élaboration du cahier de charge de l'exploitation.

8-2 LA SALLE D'EXPOSITION

La salle d'exposition qui sera construit dans ce parc de loisirs, va être mise sous gestion privée par un particulier sélectionné à travers une procédure d'appel à manifestation d'intérêt avec des critères bien définies dont l'attribution se fera au prestataire ayant l'offre respectant les spécifications requises (notamment les heures d'ouverture et de fermeture, l'hygiène et la propreté...), mais aussi sur la proposition financière.

Cette salle d'exposition est une réponse à une demande sociale de plusieurs usagers de la Communauté Urbaine de Bafoussam, mais aussi et surtout des touristes qui pourraient composer la clientèle et les usagers de cette salle d'exposition. Très souvent ceux-ci vont du côté de Fouban pour se procurer des multiples objets d'arc. Cet espace est donc un plus à offrir à pour le fonctionnement de ce parc de loisir.

Avec l'appui des Délégations Régionale et Départementale des Arts et de la Culture de l'Ouest, cette salle serait idoine pour accueillir les touristes et faire les expositions d'œuvres d'artistes de l'Ouest et d'ailleurs. Mais aussi, un lieu de formation des acteurs culturels (club de danse de salon, lieu de divertissement et d'apprentissage aux orchestres musicales, foires artistiques, etc.)

La gestion de ce cette salle d'exposition se fera par le biais d'un concessionnaire qui sera sélectionné par Appel d'Offres et l'attributaire devra payer le loyer mensuel, trimestriel ou semestriel d'avance. Il sera lié à la Communauté Urbaine par un contrat signé des deux parties qui fixe la quote-part de la Communauté Urbaine. La maintenance légère, la propreté, l'hygiène de cette salle incombera au concessionnaire. Il sera prescrit dans le contrat une période d'essai d'un an pour voir comment seront équilibrées les charges de consommables (électricité, eau, petites réparations, etc.) et les recettes, afin de réajuster les prix de location.

Afin de garantir le bon déroulement de la procédure de sélection de ce gestionnaire privé qui se veut ouvert et transparente, la Cellule Locale de Suivi, la Cellule Centrale ainsi que l'AMO seront à contribution à toutes les phases de l'élaboration de l'appel à candidature, en passant par l'analyse des offres et l'élaboration du cahier de charge de l'exploitation.

NOTE :

- **La gestion du restaurant et de la salle d'exposition du « Parc de loisirs » de la ville de la ville de Bafoussam fait l'objet d'un seul Appel à Manifestation d'Intérêt avec une proposition définitive et une liste d'attente de deux éventuels postulants classés par ordre de mérite.**
- **Il convient aussi de noter qu'il sera prévu dans le contrat une période d'essai d'un an avec transparence du compte de gestion du concessionnaire, sur la base d'un contrat provisoire, puis du contrat définitif, limité à 3 ans, avec des clauses revues en fonction d'une analyse économique.**

Fait à Bafoussam, le

Le Délégué du Gouvernement,



Njété Emmanuel